

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 mai 2023

1 million d’euros pour financer le recrutement de chargés de développement photovoltaïque : CNR et l’ADEME lancent un appel à manifestation d’intérêt à destination des collectivités territoriales en région Auvergne-Rhône-Alpes

Permettre le développement et la concrétisation des projets photovoltaïques en toitures et ombrières des collectivités, c’est l’objectif de l’AMI (appel à manifestation d’intérêt) « Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur patrimoine public » que viennent de lancer CNR et l’ADEME Auvergne-Rhône-Alpes.

Doté de 1 million d’euros au global, il s’adresse aux collectivités territoriales et syndicats d’énergie de la région.

Les structures lauréates se verront accompagnées, sur une période de 3 ans, avec un soutien financier accordé par CNR ou par l’ADEME (selon la localisation géographique des structures lauréates), qui permettra de rémunérer un chargé de développement photovoltaïque employé par la structure lauréate.

Accélérer le développement des ENR, un enjeu national et du potentiel dans les territoires

Pour atteindre l’objectif national de la neutralité carbone à horizon 2050, l’accélération des dynamiques actuelles de sobriété, d’efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et d’électrification des usages énergétiques (transport, chauffage, industrie) est indispensable.

Dans ce contexte, le développement massif du photovoltaïque (PV) est incontournable - La filière PV tient en effet une place centrale dans la plupart des scénarios prospectifs.

L’un des leviers de son déploiement repose sur la mobilisation des collectivités territoriales et le développement d’installations de puissance moyenne sur leurs bâtiments, qui représentent une part significative du potentiel.

Afin de valoriser ce potentiel solaire, un besoin d’accompagnement pour le montage de projet se fait ressentir. En effet, les collectivités territoriales ne sont pas toujours suffisamment dotées en ressources budgétaires, en capacités internes d’ingénierie de projets ou en expertise en matière d’énergies.

CONTACTS PRESSE

CNR : Béatrice Ailloud - 06 07 27 46 07 / b.ailloud@cnr.tm.fr – Romain Jacquet – 06 74 79 10 00 / r.jacquet@cnr.tm.fr

ADEME AURA : Anne-Sophie Banse - 04 72 83 46 06 - 06 22 97 17 49 / anne-sophie.banse@ademe.fr

Le financement de chargés de développement

L'**appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME et CNR** a pour objectif principal d'accompagner un développement rapide d'installations photovoltaïques sur le patrimoine bâti et les parcs de stationnement des collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de manière à contribuer à la massification PV en région et ainsi :

- Préfigurer localement un taux d'équipement à la hauteur des enjeux de la transition énergétique ;
- Contribuer à la structuration de la filière PV sur bâtiments et ombrières de parkings, notamment en participant à la création d'emplois, et à l'atteinte des objectifs régionaux ;

Pour ce faire, **l'ADEME et CNR contribueront au financement de postes de chargés de mission** « Valorisation de la ressource solaire sur les bâtiments et parcs de stationnement » **embauchés par les structures lauréates**. Leur mission sera de contribuer à la réalisation du plus grand nombre d'installations photovoltaïques, en vue d'exploiter autant que possible le potentiel solaire des bâtiments publics et les parcs de stationnement des collectivités territoriales au sein desquelles ils interviendront, quel que soit le modèle d'exploitation retenu (autoconsommation individuelle ou collective, avec ou sans vente du surplus ; vente complète au réseau).

Accompagner les collectivités de moins de 100 000 habitants

Cet AMI « Valorisation photovoltaïque sur patrimoine public » s'adresse aux collectivités situées exclusivement en région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Communes ou groupements de communes dont la population totale est inférieure ou égale à 100 000 habitants ;
- Syndicats d'énergie pouvant mutualiser le poste de chargé de mission au sein de plusieurs communes ou groupements de communes respectant le critère précédent. Il porte sur le développement de projets d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics et les parcs de stationnement des collectivités territoriales d'une puissance maximale de 500 kWc.

Les collectivités intéressées ont jusqu'au 21 août 2023 pour déposer leur candidature

Cette opération bénéficie d'une enveloppe globale de 1 million d'euros, avec une contribution à 50% par l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes et à 50 % par CNR. Les postes de chargés de mission seront financés pendant une période de 3 ans maximum, dans l'optique d'une pérennisation du poste, à l'issue, par la structure lauréate employeur.

Plus d'infos : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20230301/valorisation-exploitation-ressource-photovoltaique>

CONTACTS PRESSE

CNR : Béatrice Ailloud - 06 07 27 46 07 / b.ailloud@cnr.tm.fr – Romain Jacquet – 06 74 79 10 00 / r.jacquet@cnr.tm.fr
ADEME AURA : Anne-Sophie Banse - 04 72 83 46 06 - 06 22 97 17 49 / anne-sophie.banse@ademe.fr

À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1^{er} producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 115 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses deux autres missions historiques - la gestion de la navigation et le développement du transport fluvial, l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, Caisse des Dépôts) avec ENGIE comme actionnaire industriel de référence. La loi Aménagement du Rhône du 28 février 2022 a prolongé la concession de CNR jusqu'en 2041.

Dans le cadre de ses plans 5 Rhône, CNR s'engage dans de nombreux partenariats qui concrétisent sa forte volonté d'ancrage local et son soutien aux territoires autour des thématiques liées à l'énergie et la mobilité durable, la ressource en eau et la biodiversité, le développement économique et touristique, le transport fluvial. Au titre de son volet Energie, CNR accompagne les collectivités locales riveraines du Rhône dans leurs projets énergétiques, qu'ils concernent la production d'énergie renouvelable locale ou la sobriété énergétique.

À propos de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La direction régionale de l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes s'engage dans l'accélération de cette transition auprès des collectivités et des entreprises sur les territoires de la région. En 2022, 1130 projets accompagnés et 269M€ de fonds déployés sur l'économie circulaire, la transition énergétiques et les villes et territoires durables.

CONTACTS PRESSE

CNR : Béatrice Ailloud - 06 07 27 46 07 / b.ailloud@cnr.tm.fr – Romain Jacquet – 06 74 79 10 00 / r.jacquet@cnr.tm.fr

ADEME AURA : Anne-Sophie Banse - 04 72 83 46 06 - 06 22 97 17 49 / anne-sophie.banse@ademe.fr